

Appel à Projets Recherche 2 2021 Projets structurants et Projets émergents

AMUtech, officiellement créé le 1^{er} janvier 2021, a pour ambition d’animer et de coordonner les forces en sciences des matériaux et nanotechnologies d’Aix-Marseille Université, en développant les collaborations entre unités de recherche, en renforçant le lien formation-recherche, en intensifiant le développement de plateformes mutualisées et en renforçant l’attractivité et la valorisation socio-économique du site.

L’institut repose sur la mise en synergie des compétences et moyens des unités de recherche de physique et de chimie du site relevant de l’étude des matériaux et des nanotechnologies. L’objectif est de développer de nouveaux matériaux aux échelles méso et macroscopique avec un focus particulier sur les matériaux intelligents et l’optronique.

Le présent appel concerne des projets recherche dérivant d’actions déjà initiées entre les UMR constitutives d’AMUtech mais devant être renforcées, ou proposant de nouveaux sujets avec prises de risque pouvant bénéficier de compétences croisées entre les UMR de l’institut.

Critères d’éligibilité :

Pour être éligible à cet appel, le projet doit être en adéquation avec les thématiques de l’institut rappelées sous forme de **mots clés** (considérés dans leurs diverses acceptions) dans le tableau suivant et impliquer au minimum 2 UMR membres de l’institut AMUtech :

Axes/Thématiques	Smart Materials	Optronique
Conversion et stockage de l’énergie	Super-condensateurs, Micro-batteries, Nano Photo-Voltaïque	Nano-rectenna
Fonctionnalisation et adaptation	Graphène modifié, Réseaux covalents	Méta surfaces, Méta matériaux
Détection	Photochimie, Chimie sensitive	Surfaces nano-structurées, Nano-plasmonique
Intégration hétérogène	Empilements 2D, Semiconducteurs hybrides, Electronique flexible	Couplage électron/photon dans les nano-hétérostructures, Matériaux Nanophotoniques

Financement

Quatre projets seront financés à hauteur maximale de 25 k€ chacun.

La demande de financement devra respecter la répartition suivante : 15 à 20 k€.en dépenses d’investissement et 5 à 10 k€.en dépenses de fonctionnement.

Evaluation

Les éléments déterminants de l'évaluation seront :

- la qualité du projet scientifique et du dossier,
- le caractère original et innovant du projet,
- le potentiel effet de levier pour l'acquisition d'équipements (dépenses d'investissement).

Les aspects valorisation et utilisation des équipements des plateformes présentes au sein des unités d'AMUtech (dépenses de fonctionnement) seront considérés avec attention.

Modalités

Les projets seront soumis à une commission d'évaluation interne constituée du comité recherche et du bureau d'AMUtech.

Engagements des porteurs de projet

Les projets devront être planifiés sur un temps court dans l'exécution des tâches. Les dépenses devront avoir été engagées avant le 15 décembre 2021. Ces dernières devront être en adéquation avec les dépenses listées et justifiées par le porteur du projet lors du dépôt.

Les projets financés devront donner lieu en fin d'année à un rapport d'activité (limité à 2 pages).

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont des équipements et du fonctionnement.

Le porteur de projet s'engage à détailler et justifier dans la planification du budget (formulaire de soumission) les dépenses par masse (Fonctionnement, Investissement), en accord avec le règlement financiers d'AMIDEX.

Concernant la partie investissement, il est important de noter que des devis en cours de validité devront obligatoirement être joints au dossier.

Date à retenir :

Dépôts des formulaires de soumission au plus tard le 17 septembre 2021, à l'adresse mail : amutech-direction@univ-amu.fr

Formulaire de soumission de projet

Titre du projet :

Acronyme :

Mots clés d'AMUtech en lien avec la demande (voir document appel à projets):

Porteur du projet	
Nom et prénom du porteur	
Fonction	
email	
Téléphone	

UMR 1*	
Nom du laboratoire	
Responsable du projet au sein de l'UMR	
email	

UMR 2* (à dupliquer si besoin)	
Nom du laboratoire	
Responsable du projet au sein de l'UMR	
email	

**Les UMR doivent être membres de l'Institut AMUtech, c'est-à-dire appartenir à la liste suivante : CINaM, IM2NP, ICR, Fresnel, ISM2, Madirel, CPT, LP3, PIIM. Les responsables de projet doivent être sur la liste des personnels déclarés par leur unité, comme faisant partie d'AMUtech.*

Synthèse du Budget

Fonctionnement	€
Investissement	€
TOTAL**	€

*** Le montant total ne peut excéder 20k€ pour les projets « structurants » et 25k€ pour les projets « émergents »*

Description Scientifique et Technique

(une page maximum, police Calibri, taille 12, interligne 1)

- 1) Contexte et objectifs
- 2) Méthodologie
- 3) Résultats attendus et perspectives

Caractère original et innovant du projet

(une demi-page maximum, police Calibri, taille 12, interligne 1)

- *Expliquer l'éventuel effet de levier de cette demande pour l'acquisition d'équipements (dépenses d'investissement).*
- *Expliquer la possible valorisation technologique.*

Projets

(une demi-page maximum, police Calibri, taille 12, interligne 1)

*Expliquer s'il s'agit d'une activité nouvelle ou déjà initiée et devant être renforcée.
Détailler les différents partenaires et les nouvelles collaborations*

Planification du projet

(une demi-page maximum, police Calibri, taille 12, interligne 1)

Détailler les différentes étapes du projet

Planification du budget

Détailler le budget par domaine de répartition.

Fonctionnement	Cofinancement éventuel	Demande AMUtech
	€	
	€	



	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
Investissement		
	€	
	€	
	€	
	€	
	€	
TOTAL		
	€	